



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE

La Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette désire aviser la population que le règlement suivant sera adopté au cours de la séance ordinaire du Conseil municipal du 6 août 2018, à 19 h, à la salle du conseil au 45, rue Des Saules, Notre-Dame-de-la-Salette (Québec) J0X 2L0, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-07 : POUR ÉDICTER LES NORMES APPLICABLES AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE.

Les objectifs principaux dudit règlement sont les suivants :

1. Le présent règlement a pour objet d'établir un Code d'éthique et de déontologie pour tous les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette. Notamment en souscrivant à des valeurs qui misent sur l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un Conseil municipal, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect, la loyauté, l'équité, l'honnêteté, l'objectivité, l'impartialité, et la saine gestion dans une perspective d'intérêt public pour gouverner la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.
2. Les membres du Conseil municipal doivent exercer leurs fonctions et organiser leurs affaires personnelles de façon à préserver et à maintenir la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité des décisions de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette. Les membres du Conseil municipal doivent de plus agir avec intégrité, objectivité et impartialité mais doivent aussi préserver les apparences et favoriser la transparence en adoptant un comportement qui préserve et maintient la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de la corporation municipale.

De plus, ledit règlement traitera des conflits d'intérêts, cadeaux, dons, devoir de discrétion, utilisation des ressources, du Nom, des marques ou des armoiries, du logo, affaires avec la Municipalité, respect des mécanismes de décision, relations avec les employés, processus d'embauche, participation à des séances de formation, serment de la personne élue, mécanisme d'application et de contrôle, l'après mandat et la révision des règles édictées - Code d'éthique et de déontologie.

Donné à Notre-Dame-de-la-Salette, le 12 juillet 2018.

René Tousignant
Directeur général et secrétaire trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, René Tousignant, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie dudit avis à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal, le 12 juillet 2018 entre 13h00 et 16h00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 12^e jour de juillet 2018

René Tousignant

45, rue Des Saules, Notre-Dame-de-la-Salette, Québec, J0X 2L0

Téléphone : (819) 766-2533

Télécopieur : (819) 766-2983

Courriel : salette@muni-ndsalette.qc.ca